



# BULLETIN MUNICIPAL

de

# GEVIGNEY-MERCEY

## 2021

[www.gevigney-mercey.fr](http://www.gevigney-mercey.fr)

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons comme chaque année, le bulletin municipal annuel.

L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire majeure. De nombreux événements ont donc été annulés pour la sécurité de tous. Nous espérons que les manifestations prévues l'année prochaine pourront avoir lieu.

En attendant, pour vous divertir, **quelques jeux sont disponibles à la fin de ce bulletin.**

Vous trouverez une page spécifique à l'assainissement.

Les travaux ont commencé en mai 2020 sur Mercey et se termineront vers la **fin 2021.**

Des compléments d'actualité sont disponibles toute l'année sur notre site internet ou sur notre page Facebook [www.facebook.com/GevigneyMercey](https://www.facebook.com/GevigneyMercey)

Bonne lecture, prenez bien soin de vous et de vos voisins.

Bonne et heureuse année à tous.

Le conseil Municipal,

Le Maire

3, rue Montgillard - 70500 GEVIGNEY - MERCEY - Tel: 03.84.68.03.90

Adresse email : [contact@gevigney-mercey.fr](mailto:contact@gevigney-mercey.fr) - Site internet : [www.gevigney-mercey.fr](http://www.gevigney-mercey.fr)

Secrétariat ouvert le Lundi de 15h30 à 17h30, le Mardi et Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30

# Réalisation 2020

## Aménagement de la rue du Poiset :

A notre demande, le département a reporté la réfection de la chaussée du dernier tronçon rue du Poiset en 2020. Ceci pour **se coordonner avec les travaux prévus sur le réseau d'assainissement**.



Une réflexion avait été menée dès 2019 pour réaliser **la rénovation des réseaux existants** (assainissement, eau pluviale et eau potable) et **l'enfouissement des réseaux aériens** présents dans ce secteur.

L'intégralité des réseaux a été mise en place sous trottoir, dans le but de **réaménager intégralement la rue**.

Ces aménagements ont consisté à créer :

- **Un élargissement des trottoirs**, par le rétrécissement de la chaussée,
- **Quatre chicanes de sécurité** dont trois au niveau des passages piétons,
- **Deux arrêts de bus**, pour la sécurité de nos enfants,
- **Des espaces en minéraux** pour délimiter la chaussée, et **plusieurs espaces verts**.



Les aménagements des espaces minéraux et verts **seront réalisés par l'ADAPEI Pro 70 de Gevigney** dès que possible.

Nature des travaux	Montant des travaux	Financeurs	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Restructuration et enrobé de la route départementale	Prise en charge intégrale par le Département			
Renouvellement des réseaux d'assainissement et pluviale	Le coût des travaux et le reste à charge sont déjà inclus dans le dossier de mise en séparatif du réseau d'assainissement			
Renouvellement de la conduite d'eau	123 630 € HT	Prise en charge intégrale par le Syndicat des Eaux, une subvention de <b>70%</b> a été obtenue <sup>(1)</sup>		
Aménagement de la Rue du Poiset	90 895 € HT	Conseil Départemental	56 196 €	<b>34 699 €</b>
Enfouissement des réseaux aériens existants	152 367 € TTC	SIED 70	111 913 €	<b>40 454 €<sup>(2)</sup></b>

(1) Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée pour **45%** et de la préfecture via la subvention DETR pour **25 %**

(2) Avec FCTVA déduit récupéré 1 an après les travaux

## Voirie :

Une dernière tranche de travaux a été entreprise **en collaboration avec l'Association Foncière de Remembrement** sur les chemins fortement dégradés.



Pour rappel :

La voirie communale représente une longueur importante à gérer sur notre territoire :

- **6,6 Km** de rues
- **12,1 Km** de chemins communaux
- **16,4 Km** de chemins ruraux

Voie ou rue	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financeurs	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
<b>Chemin du Pré du Pont « Saône »</b>	Restructuration et étanchéité	<b>Prise en charge intégrale par l'Association Foncière</b>			
<b>Chemin de la Grande Cote « Gros Chêne »</b>	Restructuration				
	Enduit	5 000 €	Conseil Départemental	1 998 €	<b>8 218 €</b>
<b>Chemin communal De Grascourt « Caverne »</b>	Etanchéité	5 216 €			

## Réfection du toit de la chaufferie de la mairie :

Pour terminer intégralement les travaux aux abords de la mairie, **le toit de la chaufferie a été rénové** (lattage, tuiles et l'intégralité de la zinguerie).

Ces travaux ont été réalisés **par notre employé communal Raphaël**, qui a effectué un travail remarquable.



## Aménagement dans le cimetière :



Un columbarium, un jardin du souvenir et deux bancs ont été mis en place à l'entrée du cimetière coté parking.

Ces aménagements ont été réalisés par la Marbrerie Didier pour un coût de **5 640 € HT**.

Le columbarium dispose de 8 cases, chaque case peut recevoir au **maximum 4 urnes**.

	Unité	Période	Tarif
<b>Concession</b>	m <sup>2</sup>	30 ans	<b>60 €</b>
		50 ans	<b>90 €</b>
Sachant qu'une concession simple mesure 2 m <sup>2</sup> et un cavurne mesure 1 m <sup>2</sup>			
<b>Columbarium</b>	1 case de 4 urnes	30 ans	<b>500 €</b>
		50 ans	<b>750 €</b>
La gravure reste à la charge de la famille			
<b>Jardin du souvenir</b>	Emplacement pour 1 plaque	30 ans	<b>30 €</b>
	Taxe de dispersion	50 ans	<b>Gratuit</b>

Les plaques restent à la charge de la famille mais le modèle sera fourni par la commune

## Terrain à bâtir :

Afin de pouvoir honorer **les demandes des futures constructions**, nous nous sommes donc portés acquéreurs de 2 terrains constructibles d'une surface **totale de 2,60 Ha**.

Seront ouvert à la construction environ :

- **40 ares sur Mercey - Prix : 20 € / m<sup>2</sup>**
- **50 ares sur Gevigney, tarif non défini**



**Les pré-réservations sont déjà ouvertes** sur l'ensemble des terrains.

N'hésitez pas à contacter le secretariat de mairie pour plus de renseignements.

# A venir en 2021

## Travaux rue des Marronniers et de la Croix de Mission :

Une extension des réseaux est nécessaire rue de la Croix de Mission suite à la validation **de deux permis de construire pour des maisons individuelles.**



Après étude, il s'avère que les réseaux électrique et d'eau potable **sont sous dimensionnés** rue de la Croix de Mission ainsi que rue des Marronniers.

Par conséquent, **ceux-ci seront renforcés.**

De plus, les réseaux aériens seront enfouis.

**L'intégralité de ces travaux sera réalisée** en coordination avec les travaux d'assainissement afin de **minimiser les coûts.**

La réfection des trottoirs et d'une partie de la chaussée sera programmée.



Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financeurs	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Extension et renforcement du réseau d'eau potable	98 345 €	<b>Prise en charge intégrale</b> par le Syndicat des Eaux <sup>(1)</sup>		
Extension du réseau séparatif d'assainissement	11 403 €	Conseil Départemental	1 710 €	<b>9 693 €<sup>(2)</sup></b>
Extension du réseau d'eau pluviale	27 947 €	/	/	<b>27 947 €</b>
Extension et renforcement du réseau d'électricité	142 540 €	<b>Prise en charge intégrale</b> par le Syndicat d'Energie du Département de la Haute Saône (SIED 70)		
Renforcement de l'installation communale d'éclairage public	17 472 €	SIED 70	8 736 €	<b>8 736 €</b>
Création d'un génie civil de télécommunication	24 188 €	Orange	3 928 €	<b>20 260 €</b>
Réfection des trottoirs	21 185 €	Conseil Départemental	7 025 €	<b>14 160 €</b>

(1) Sauf poteau incendie pour **2 250 € HT**, subvention prévisionnelle de **70%** pour le renouvellement et **15%** pour l'extension

(2) Le coût du réseau d'eau usée à renouveler dans ces rues n'est pas indiqué car il est déjà inclus dans le dossier de mise en séparatif du réseau d'assainissement.

## Aménagement de sécurité aux carrefours des lotissements :

A l'issue des travaux rue des Marronniers et de la Croix de Mission, le carrefour aux croisements de ces rues **sera modifié**.

Pour assurer la sécurité de tous, **un dos d'âne sera réalisé**.

Celui-ci se situera **au niveau du passage piéton** de la route départementale.



Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financeurs	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Aménagement de Sécurité et bordures	9 770 €	Préfecture (Amende de police) Conseil Départemental (Bordure et voirie)	4 780 €	<b>4 990 €</b>

## Etude de faisabilité pour une chaufferie bois :

Nous avons sollicité le Syndicat d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) pour étudier la possibilité de **réaliser une chaufferie bois** sur notre commune.



Pour cela, afin de définir au mieux les caractéristiques et le coût d'une chaufferie à bois, une **étude de faisabilité a été engagée**.

La chaufferie permettrait **d'alimenter en chaleur les bâtiments communaux**, plusieurs entreprises et bâtiments privés pourraient être intéressés.

L'investissement serait réalisé par le **SIED 70** qui dispose de l'expérience requise.

## Zone de loisirs :



La zone sera **en partie inaccessible en 2021** car elle servira de zone de stockage à l'entreprise STPI pour les travaux d'assainissement.

**Une réflexion générale de la zone de loisirs a été engagée.**

Divers aménagements sont prévus tel que :

- **Créer un terrain multisports**, pour la pratique du hand et du basket,
- **Rehausser le stade végétal**, afin de l'aplanir,
- **Améliorer la sécurité générale** de la zone et bien délimiter les espaces.

**L'estimation de ces travaux est approximative.**

Ce projet est encore en cours de réflexion.



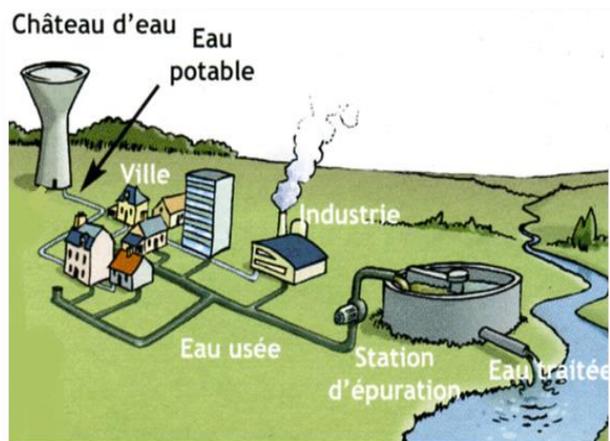
Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financeurs	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Aménagement de la zone de loisirs	70 000 €	Préfecture (DETR) Europe (LEADER) Conseil Départemental	50 000 €	<b>20 000 €</b>



# Travaux sur le réseau d'assainissement

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement menée par l'entreprise **STPI** se termineront vers la fin **2021**.

Au regard de la situation sanitaire actuelle, la réunion publique de démarrage n'a pas pu être réalisée. Par conséquent, **des réunions par rues seront organisées pour pouvoir répondre à vos interrogations.**



Pour rappel :

- le plan de zonage classe notre village en **assainissement séparatif**, sauf quelques maisons où les contraintes de raccordement sont trop importantes.
- **les eaux usées** (WC, machine à laver, cuisine, salle de bain, ...) devront être collectées ensemble.
- **les eaux pluviales** (toitures, cour, ...) devront être, soit infiltré, soit rejeté dans le réseau existant.

Un regard de raccordement d'eaux usées est prévu en limite de propriété.

Vous disposerez d'un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau pour vous raccorder.



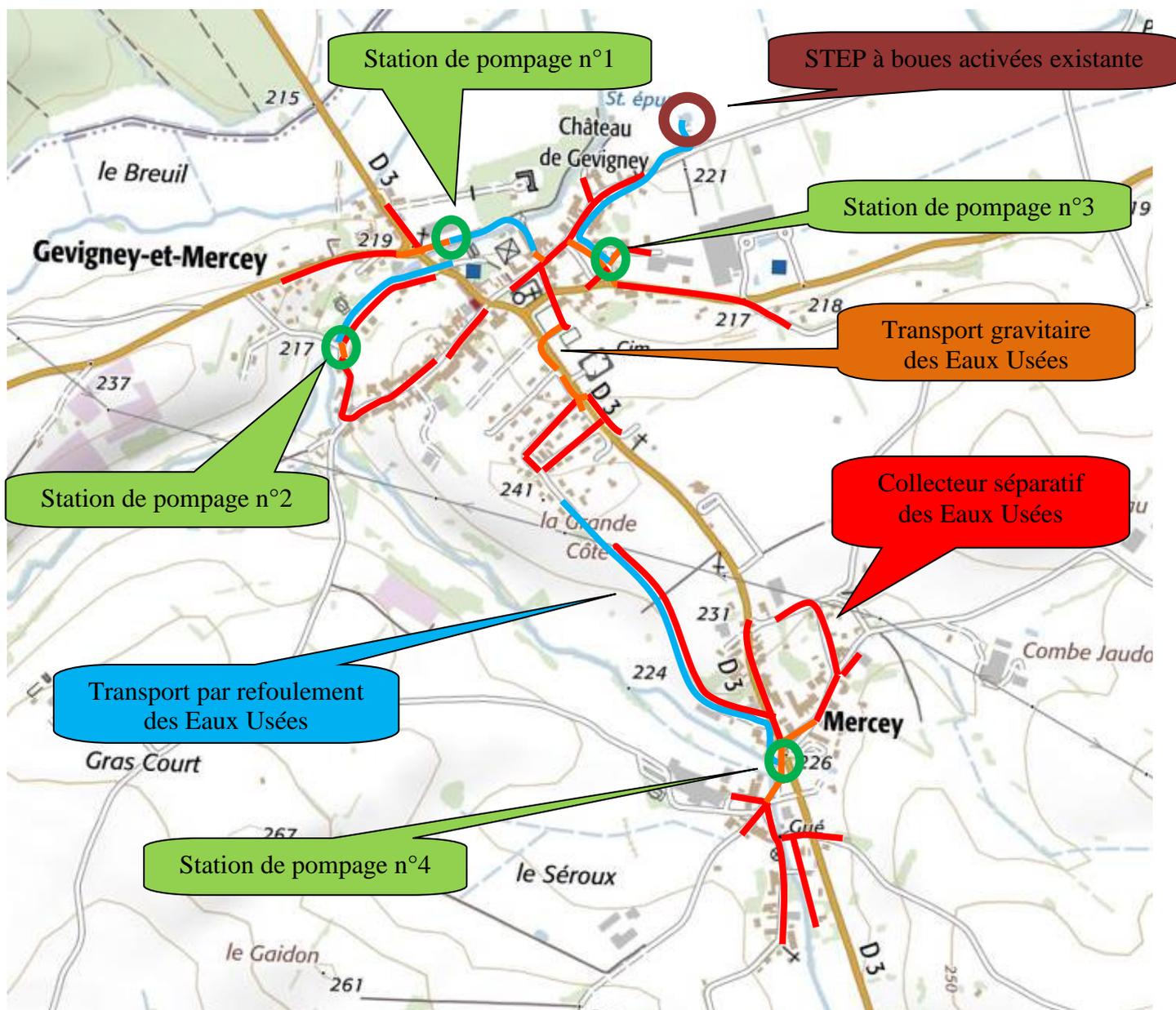
Ce projet a bénéficié du soutien financier important de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de **1 070 964 €**, mais également de la Préfecture et du Département.

**80% de subvention !**

Notre commune **ne disposant pas de revenu forestier**, le département a apporté une aide complémentaire nous permettant d'atteindre un **taux exceptionnel de 80%** de subvention sur les réseaux d'eaux usées, les réseaux d'eaux pluviales **ne bénéficiant d'aucune subvention.**



# Plan des travaux et de financement



Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financeurs	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune <sup>(3)</sup>
Mise en séparatif du réseau d'assainissement	1 859 219 € <sup>(1)</sup>	Agence de l'eau	1 070 964 €	<b>584 312 €</b>
Etude, maîtrise d'œuvre, passage caméra ...	146 463 € <sup>(2)</sup>	Préfecture (DETR)	142 470 €	
Imprévus	80 227 €	Conseil Départemental	288 163 € <sup>(4)</sup>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 085 909 €</b>		<b>1 501 597 €</b>	

(1) Dont 156 765 € d'eaux pluviales ne bénéficiant d'aucune subvention

(2) Dont 39 300 € déjà réglé lors des études

(3) Ces travaux sont financés intégralement avec l'augmentation de la taxe d'assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la taxe s'élève à 3€ par m<sup>3</sup> et 90€ de part fixe par an

(4) Un complément est versé par le département car la commune ne dispose pas de revenu forestier



# Syndicat des eaux

Le syndicat des Eaux de Gevigney, qui dessert les communes de **Gevigney-et-Mercey, Lambrey et Aboncourt-Gésincourt**, continue ces investissements pour **préserver notre ressource en eau**.



Le syndicat a réalisé en 2020 :

- **la télégestion de l'ensemble de ses châteaux d'eau** pour connaître les débits d'eau en temps réel et ainsi sectoriser les recherches de fuites éventuelles.
- l'installation de la **télérelève des compteurs**, permettant à chaque abonné d'avoir **une alerte en cas de fuites**, et une facture basée **sur la consommation réelle**.

## Changement de contrat d'affermage et de période de facturation :

Le syndicat des Eaux, après mise en concurrence, a signé un nouveau contrat d'affermage **d'une durée de douze ans** avec la société **Gaz et Eaux**. Ce contrat a pris effet à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2020**. La télérelève nous permettant désormais de réaliser **des relèves réelles** à distance, il a été décidé de retenir la date du **1<sup>er</sup> janvier pour simplifier la compréhension des factures**.

**Exceptionnellement, une facture d'octobre 2020 au 31 décembre 2020 vous parviendra courant janvier pour s'adapter aux nouvelles échéances.**

## Investissement important à venir :

Le syndicat des eaux dispose de **25.5 kilomètres de canalisations** dont un grand linéaire de conduite datant de **1958**. Certains tronçons présentent encore de nombreuses fuites, il a donc été décidé de renouveler environ **2 500 mètres de canalisation en 2021**.

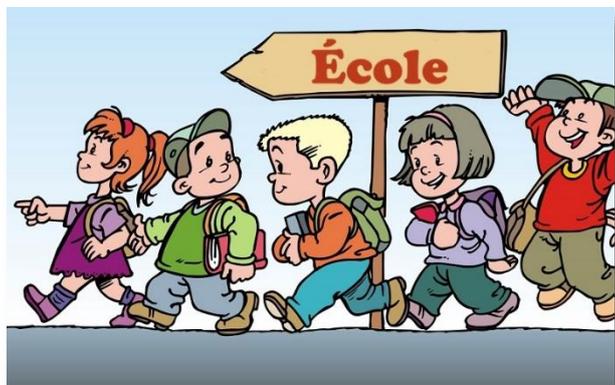
Malgré tout ces investissements importants, **le tarif de l'eau restera inchangé**.

Le Syndicat des Eaux souhaite **maintenir ces tarifs pendant plusieurs années**.

Nature des travaux sur les conduites d'eau potable	Montant HT des travaux	Financeurs	Subvention prévisionnelle	Reste à charge du syndicat
Rue des Puits à <b>LAMBREY</b>	145 107 €	Agence de l'eau Préfecture (DETR) Conseil Départemental  <b>Soit un total de 70% de subvention</b>	100 180 €	<b>44 927 €</b>
Grande Rue et rues annexes à <b>ABONCOURT-GESINCOURT</b>	209 150 €		146 405 €	<b>62 745 €</b>
Rue des Marronniers et Croix de Mission à <b>GEVIGNEY</b>	98 345 €		53 602 €	<b>44 743 €</b>
Rue du Faubourg, de Montureux et entre Mercey et Gevigney	314 366 €		215 428 €	<b>98 938 €</b>

# Syndicat des 7 lieux

Notre commune adhère au **Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique des 7 lieux (SMRP)**. Les enfants de notre commune se rendent donc à l'école située **sur la commune d'Aboncourt-Gesincourt**.



Le syndicat regroupe les communes suivantes :

- ABONCOURT-GESINCOURT
- AUGICOURT
- CHARGEY-LES-PORT
- FOUCHECOURT
- GEVIGNEY-MERCEY
- LAMBREY
- PURGEROT

Le SMRP est une infrastructure pédagogique formidable avec une équipe impliquée et bienveillante pour nos enfants ! **Seul petit regret, les enfants des 7 villages ne sont pas tous scolarisés à Aboncourt-Gesincourt mais le syndicat a la volonté de garder le maximum de classes ouvertes.**

## Quelques informations :

**Président du syndicat** : Mickaël VITEAUX, Conseiller Municipal de Gevigney-Mercey

**Vice-Présidente** : Sophie LARUE BOLIS, Maire de Aboncourt-Gesincourt

Le SMRP c'est surtout :

- **148 enfants** de la maternelle au CM2
- 25 enfants par classe
- 3 ATSEM
- 2 agents de service
- 1 secrétaire

Mais aussi à l'école :

- 6 professeurs des écoles
- 3 agents au périscolaire
- 3 AVS

Au sein de l'école, il y a une bibliothèque ouverte durant les périodes scolaires de **14h à 16h**. **La permanence est effectuée par des bénévoles du village.**

## Périscolaire :

L'école bénéficie d'un service périscolaire géré par la communauté de communes.

 03.84.68.70.46



## Horaires d'ouverture :

Période scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)  
Matin de **7h à 8h40**  
Midi de **11h40 à 13h40**  
Soir de **16h40 à 19h**

Vacances scolaires de **7h à 18h30**

Le midi, **la Ferme Auberge La Ludore propose des repas de qualité** aux enfants.



# Tarifs communaux 2021

## Location des salles communales :

La salle des Schnans est louée avec **8 tables et 32 chaises** sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Salle des Schnans	Unité	Période	Tarif
		Cautions	<b>50 €</b>
		Forfait ménage <sup>(1)</sup>	<b>30 €</b>
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée <sup>(2)</sup>	<b>30 €</b>
		Week-end	<b>50 €</b>
Pour les jeunes jusqu'à 20 ans inclus et les associations du village	Forfait	Jour	<b>Gratuit</b>
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	<b>10 €</b>
Pour les associations ou les entreprises extérieures	52 demi-journées	An	<b>200 €</b>

La salle de la Mairie est louée avec **cuisine, vaisselle pour 48 personnes, 10 tables et 48 chaises** sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Salle de la Mairie	Unité	Période	Tarif
		Cautions	<b>150 €</b>
		Forfait ménage <sup>(1)</sup>	<b>40 €</b>
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée <sup>(2)</sup>	<b>60 €</b>
		Week-end	<b>100 €</b>
Pour les associations du village	Forfait	Réunion	<b>Gratuit</b>
		Repas	<b>Gratuit 2 fois par an</b>
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	<b>10 €</b>

(1) Le forfait ménage sera facturé automatiquement lorsque la salle ne sera pas rendue nettoyée.

(2) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

## Cimetière :

	Unité	Période	Tarif
Concession	m <sup>2</sup>	30 ans	<b>60 €</b>
		50 ans	<b>90 €</b>
Sachant qu'une concession simple mesure 2 m <sup>2</sup> et un caveau mesure 1 m <sup>2</sup>			
Columbarium	1 case de 4 urnes	30 ans	<b>500 €</b>
		50 ans	<b>750 €</b>
La gravure reste à la charge de la famille			
Jardin du souvenir	Emplacement pour 1 plaque	30 ans	<b>30 €</b>
	Taxe de dispersion	50 ans	<b>Gratuit</b>

Les plaques restent à la charge de la famille mais le modèle sera fourni par la commune

## Assainissement collectif :

	Unité	Période	Tarif
Part fixe	Forfait	Annuelle	<b>90 €</b>
Par m <sup>3</sup> d'eau utilisé	m <sup>3</sup>	Annuelle	<b>3,00 €</b>

## Location de la salle de convivialité :

La salle est louée avec cuisine, tables et chaises sur réservation auprès de la communauté de communes au 03.84.77.19.90

Salle complète				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée <sup>(1)</sup>	150 €	300 €	100 €	150 €
Week End	300 €	400 €	150 €	250 €
Vaisselle	20 € pour 70 couverts 40 € de 71 à 140 couverts 60 € pour plus de 140 couverts			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Salle bar				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée <sup>(1)</sup>	100 €	200 €	50 €	100 €
Week End	200 €	300 €	100 €	150 €
Vaisselle	20 € pour 70 couverts 40 € de 71 à 140 couverts 60 € pour plus de 140 couverts			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

**Chauffage** : Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril, le prix de la location est majoré de 50 € pour prise en compte des frais de chauffage.

**Ménage** : 50 €/heure à la demande du locataire ou si la salle n'est pas rendue dans un état convenable.

**Matériel manquant ou détérioré** : Suite à un état des lieux d'entrée et à un état des lieux de sortie, tout matériel manquant ou détérioré sera facturé au prix d'achat.

**Caution** : Un chèque de caution de 300 € sera demandé à la signature du contrat de location.

**Ordures Ménagères** : Tarifs des sacs pré payés rouges selon la délibération de la CCHVS prise chaque année.

**Percolateur, Tasses et Plateaux** : 10 € / location si pas de location vaisselle

# Impôts et emprunts

## Impôts communaux :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020	Bases d'imposition	Produits correspondants
Habitation	11,12 %	-	549 162	61 067 €
Foncier (bâti)	9,67 %	9,67 %	679 025	65 662 €
Foncier (non bâti)	15,63 %	15,63 %	112 303	17 553 €
CFE*	-	-	-	-

\*Le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) n'est plus voté par la commune, le produit de cette cotisation est intégré dans le budget communautaire puis reversée à la commune. **Malgré l'augmentation d'emploi**, la commune perçoit un montant figé de 64 890 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Aucune augmentation des taux communaux ou communautaire en 2020.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, **le taux de cette taxe sera figé a compté du 1 janvier 2020.** Le produit correspondant évoluera légèrement avec l'augmentation automatique des valeurs locatives.

## Emprunts :

n°	Date de l'emprunt	Durée	Date de fin	Objet de la dépense	Taux	Montant initial de l'emprunt	Remboursement par an	Capital restant du 01/01/2021
1	2020	15 ans	2035	Aménagement rue du Poiset et enfouissement de différents rues	0,70 %	150 000 €	10 543 €	150 000 € <sup>(2)</sup>
2	2017	15 ans	2032	Mairie et ses abords	1,30 %	110 000 €	8 119 €	89 671 €
3	2019	12 ans	2031	Logement communaux, rue Montgillard	1,12 %	85 000 €	7 579 € <sup>(1)</sup>	71 614 €
4	2011	20 ans	2030	Lotissement "les chenevières" viabilisation	3,64 %	170 000 €	11 759 €	97 107 €
5	2001	28 ans	2029	Logements communaux Mercey	Révisable tous les ans	74 021 €	3 374 € <sup>(1)</sup>	25 486 €
6	2010	15 ans	2025	Lotissement "les chenevières"	3,74 %	100 000 €	8 741 €	36 048 €
<b>Total</b>						<b>689 021 €</b>	<b>50 115 €</b>	<b>469 926 €</b>

(1) Le remboursement est intégralement couvert par le prix des loyers

(2) Un emprunt a été contracté afin de pouvoir financer l'intégralité des travaux d'aménagement de la rue du Poiset, ainsi que l'enfouissement et l'extension des réseaux rue des Marronniers et de la Croix de Mission

Le remboursement annuel de l'emprunt réalisé cette année **est inférieur d'environ 2 000 euros/an** par rapport au dernier prêt terminé, **cela nous permet d'investir sans incidence sur notre budget.**

# Informations Communales

- **La trésorerie de JUSSEY fermera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021**, malgré le mécontentement des élus. Les règlements par chèque (ordures ménagères, assainissement...) ne devront plus être envoyés à la Trésorerie de JUSSEY mais **directement au Centre d'Encaissement des Finances Publiques 94974 CRETEIL CEDEX 9**

**Les paiements en espèces sont possibles dans le réseau des buralistes** offrant ce service, ou directement par internet en carte bancaire.

- **Les Elections Départementales et Régionales** qui devaient avoir lieu le 14 et 21 Mars 2020 seront **sans doute repoussé en juin, vu le contexte sanitaire.**
- Dans le cadre de mesures compensatoires pour la destruction de zones humides pour la réalisation de la caserne de pompier de JUSSEY, nous avons vendu un terrain agricole de **2,50 ha pour 5 000 € au département** de la Haute-Saône afin qu'il puisse réaliser les travaux nécessaires à la compensation.
- La lame à neige a été remplacée pour un montant de **4 300 €**, le département a versé **une subvention de 1 000 €** sur cet achat.
- Le bois situé route de Bougey d'une superficie de 5,50 hectares est désormais totalement reboisé. Une partie a été réalisée en régénération naturelle. Au total, l'investissement aura été de **24 600 € HT réparti sur 5 années (2016-2020).**  
**1 Ha d'acacia** a été planté dans le bois communal situé au Montsizoire **pour un montant d'environ 3 850 €.**
- Quelques travaux d'amélioration (remplacement de volets et de radiateurs) ont été réalisés dans nos logements communaux pour un coût total d'environ **1 720 € TTC.**
- **Une subvention de 11 770 €** a été attribuée par la région via le Pays Vesoul Val de Saône suite à la rénovation des logements de la mairie réalisée en 2019.
- **Une subvention de 4 379 €** a été attribuée par la région via le Pays Vesoul Val de Saône suite à la création de l'aire de jeux réalisée en 2017.



---

Vu le contexte sanitaire,  
la cérémonie annuelle des vœux aux habitants  
**ne pourra malheureusement pas avoir lieu.**

**Retrouvez-nous virtuellement sur notre page  
facebook dès janvier pour suivre  
la cérémonie des vœux.**

Nous souhaitons à tous les Schnans, **nos meilleurs vœux**  
et surtout une année de joie, de santé et de réussite dans leurs projets.

**Prenez soin de vous et de vos proches.**

## Propriétaires occupants, bailleurs, rénovez vos logements grâce aux aides de la Communauté de communes, de l'ANAH et du Conseil départemental

La communauté de communes a mis en place une **Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) sur 3 ans (2017-2020) avec une tranche optionnelle en 2021. **Si vous avez des travaux, c'est le moment d'en profiter et de déposer un dossier.** Après il sera trop tard.

Sont ainsi potentiellement subventionnables, tous les projets permettant :

- **L'amélioration de la performance énergétique** des logements (remplacement du système de chauffage, remplacement des menuiseries, isolation...)
- **Le maintien à domicile** des personnes âgées et/ou handicapées (adaptation des sanitaires, installation de monte escalier...)
- **La rénovation d'habitat dégradé** occupé ou vacant
- **L'amélioration et la remise sur le marché de logements locatifs**
- **Le ravalement, entretien de façades**



### Travaux de maintien à domicile

**Portrait des bénéficiaires :**  
1 occupant- retraité - très modestes

**Programme de travaux :**  
Aménagement de la SDB

**Plan de financement :**  
Travaux TTC : 5 456 €  
**Subventions :**  
ANAH : 2 480 €  
Conseil départemental : 557 €  
Caisse de retraite : 1 362 €  
Total subventions : 4 399 €  
Taux de subvention : 81 %

### Travaux d'économie d'énergie

**Portrait des bénéficiaires :**  
2 occupants - actifs - très modestes

**Programme de travaux :**  
Installation chauffage central

**Plan de financement :**  
Travaux TTC : 23 242 €  
**Subventions :**  
ANAH : 12 000 €  
Prime Habiter Mieux : 2 000 €  
Conseil départemental : 500 €  
Communauté de communes : 500 €

Total subventions : 15 000 €  
Taux de subvention : 65 %

Ainsi pour **connaitre les conditions d'éligibilité** et savoir si votre projet est recevable, nous vous invitons dès à présent à contacter « SOLIHA Haute-Saône » mandaté par la Communauté de communes. Des conseillers habitat répondront à vos questions et vérifieront avec vous la recevabilité de votre demande.

# Etat Civil - 2020

## Naissances



11 Janvier  
22 Avril  
10 Mai  
27 Juillet  
8 Août  
3 Septembre

Erwan PIGOT  
Naevia NOIROT  
Adélaïde HALLER  
Lyana JEUDY  
Marlone LITHARE  
Lorenzo BONY

## Mariage



Les mariages ont été reportés au vu du contexte sanitaire

## Deuils



24 Janvier  
23 Février  
24 Février  
14 Octobre  
3 Novembre

Colette SIMONIN épouse PIROULEY  
Marcel GUILBERT  
André GOUDOT  
Lucienne MILLE épouse DAGUET  
Emilienne ROUGET épouse GOUDOT

# La vie du village

**En raison de la crise sanitaire, pour la sécurité de tous, la totalité des manifestations a malheureusement été annulée.**

Dès l'annonce du premier confinement, nous avons veillé à prendre contact de manière téléphonique **avec nos aînés et les personnes isolées. Nous avons constaté un formidable élan de solidarité.** Cette aide était importante pour les personnes ayant de la famille éloignée.

**Nous tenions à remercier les personnes qui ont pris soin de leurs voisins ou voisines.**

## Cadeau pour nos aînés :

Le traditionnel repas des aînés n'a malheureusement pas pu avoir lieu.

Pour apporter un peu de douceur dans ce contexte si particulier, **un colis « gourmand »** a été distribué par le CCAS.



## Noël des enfants :



L'animation de Noël n'a pas pu avoir lieu.

Mais le Père Noël n'a pas manqué de distribuer **quelques cadeaux à nos enfants** puisqu'ils ont tous été sage cette année.

## Cérémonies commémoratives :

Malgré le contexte sanitaire afin de **rendre hommage** à nos morts pour la France, les cérémonies commémoratives **ont été maintenues.**

La cérémonie devait se tenir en dehors de tout public, c'est pourquoi il était possible de les suivre **en direct sur la page facebook de la commune.**



# Animations 2021

## La Boule Campagnarde :

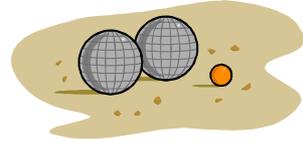
Président du club :

**Monsieur Albert RACLOT**

3, rue de la Maladière  
70500 GEVIGNEY-MERCEY

 03.84.92.21.40

 06.32.81.81.19



En 2020, le Club de pétanque compte toujours environ 90 licenciés.

## Concours ou championnats réservés aux licenciés :

Les dates seront communiquées ultérieurement car la programmation n'est encore pas définie au vu du contexte sanitaire.

## Club de la Joie :

Présidente :

**Madame Suzanne ALTMAYER**

3, grande rue  
70500 GEVIGNEY-MERCEY

 03.84.92.23.69



**Rendez-vous tous les mardis après-midi dès 14 h**, dans l'ancienne école de Gevigny, pour se retrouver, jouer aux cartes, à des jeux de société ou au scrabble.

**Rendez-vous tous les vendredis après-midi, tous les 15 jours, de 13h30 à 16h30**, pour des activités manuels (tricot, broderie, décoration ...).

Toute personne intéressée est la bienvenue, même si elle ne peut se libérer régulièrement.



 **Des voyages dans la forêt d'Orient et en Autriche** sont prévus cette année. Pour plus d'information, contacter la Présidente.

### Association sportive et culturelle :

**Présidente :** **Madame Marie-France SIMONIN**  
49, Grande rue  
70500 GEVIGNEY-MERCEY  
 03.84.68.01.63



**Rendez-vous tous les mardis de 19 h à 20 h**, à la salle intercommunale de convivialité, pour pratiquer en groupe la gymnastique volontaire.

### Association des Jeunes de Gevigney et Mercey :

**Présidente :** **Madame Delphine MUSSOT**  
3, rue de la Grapotte  
70500 GEVIGNEY-MERCEY  
 06.89.37.12.60



### L'Amicale des Pêcheurs :

**Président :** **Monsieur Jean PILLOT**  
8, rue de la Croix de Baulay  
70500 GEVIGNEY-MERCEY  
 03.84.68.08.78



### Comité des fêtes :

**Président :** **Monsieur François RACLOT**  
15, rue de Montgillard  
70500 GEVIGNEY-MERCEY  
 03.84.92.24.63  
 06.83.76.38.61



# Agenda des manifestations 2021

La programmation 2021 a été réalisée en espérant qu'elle puisse être maintenue.

Date	Horaire	Manifestation	Lieux	Organisé par
Samedi 13 Février	14 h 30	<b>Carnaval des enfants</b>	Salle de la Mairie	<b>Association des jeunes</b>
Lundi 5 Avril	10 h 30	<b>Chasse aux œufs de Pâques</b>	Stade	<b>Association des jeunes</b>
Samedi 1 <sup>er</sup> Mai	Journée	<b>Vide grenier</b>	Eprettes	<b>Association sportive et culturelle</b>
Samedi 15 Mai	14 h à 17 h	<b>Nettoyage de printemps</b>	Stade	<b>Commune</b>
Vendredi 28 Mai	18 h 30	<b>Concert culturel</b>	Salle de convivialité	<b>Commune en partenariat avec Culture 70</b>
Début Juin		<b>Voyage</b>	Forêt d'Orient	<b>Club de la Joie</b>
Juillet		<b>Concours de pétanque</b>	Stade	<b>Amicale des Pêcheurs</b>
Dimanche 11 Juillet	14 h 30	<b>Découverte du village</b>	Devant église	<b>Association des trois provinces</b>
Mercredi 14 Juillet	12 h	<b>Repas</b>	Stade	<b>Comité des Fêtes</b>
Mercredi 14 Juillet	15 h à 18 h	<b>Jeux de village</b>	Stade	<b>Commune</b>
Dimanche 5 Septembre	12 h	<b>Jambon à la Broche</b>	Stade	<b>Comité des Fêtes</b>
Fin Septembre		<b>Voyage</b>	Autriche	<b>Club de la Joie</b>
Fin Octobre	19 h	<b>Soirée avec repas</b>	Salle de convivialité	<b>Association des jeunes</b>
Samedi 30 Octobre	14 h 30	<b>Halloween</b>	Salle de la mairie	<b>Association des jeunes</b>
Samedi 20 Novembre	14 h	<b>Concours de Belote</b>	Salle de convivialité	<b>Amicale des Pêcheurs</b>
Samedi 11 Décembre	12 h	<b>Repas des Anciens</b>	Salle de convivialité	<b>Commune</b>
Mercredi 15 Décembre	14 h 30	<b>Noël des enfants</b>	Salle de la mairie	<b>Association des jeunes</b>

**Nous remercions l'ensemble des bénévoles de la commune, grâce à vous, notre village s'embellit et reste dynamique.**

# Informations pratiques

## Démarches administratives :

### Nouveaux habitants :

Pour des raisons administratives, nous avons besoin de connaître l'identité des nouveaux habitants. Nous vous remercions de passer à la mairie pour remplir un formulaire.

### Recensement militaire :

**Il est obligatoire pour tous les jeunes (filles et garçons) de 16 ans**, de s'inscrire au recensement militaire, afin d'effectuer la journée nationale qui leur permettra de découvrir notre système de défense et les débouchés qui leurs sont offerts.



**Il est obligatoire d'avoir une attestation de recensement pour passer certains examens et le permis de conduire.**

### Urbanisme :

La commune de Gevigney-Mercey possède un **Plan Local d'urbanisme (PLU)** qui permet de définir les règles d'occupation et d'usage des sols. Il organise l'évolution du territoire, en fonction des contraintes naturelles et physiques et des orientations que la commune a choisies.

Afin d'éviter tout problème, lors de la réalisation de vos projets (réfection de façade, toiture, ouverture, clôture, murs...), il conviendra de vous référez au règlement du Plan Local d'Urbanisme et de déposer en mairie une déclaration préalable (**1 mois avant les travaux**) ou un permis de construire (**2 mois avant les travaux**).

### Passeport et carte d'identité :

Il est conseillé de les demander bien à l'avance lorsqu'on prévoit un voyage, un examen, etc...

Nous vous rappelons les délais pour obtenir des pièces d'identité :

Type	Durée de validité	Délai d'obtention approximatif	Lieu
<b>Passeport biométrique</b>	10 ans*	15 jours	Mairie de JUSSEY**
<b>Carte Nationale d'Identité</b>	15 ans	1 mois	Mairie de JUSSEY**

\* 5 ans pour les mineurs

\*\* les cartes d'identités et les passeports biométriques sont désormais réalisées dans une commune équipée d'un dispositif adaptés pour les titres électroniques sécurisées, il conviendra désormais de prendre rendez-vous en mairie de JUSSEY au 03.84.68.11.49

## Permanences :

- **Permanence médiateur de justice :**

Le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 15 h à 17 h à la mairie de COMBEAUFONTAINE

 03.84.68.75.69 sur rendez-vous de préférence auprès de Monsieur CHARRON.

- **Permanence parlementaire :**

Chaque mardi de 9 h à 12 h à JUSSEY.

- **Bureaux de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône (CCHVS) :**

Maison des Services  
Prés Jean Roches  
70500 - JUSSEY

 03.84.77.19.90

De 8 h 30 à 12 h, Lundi au Jeudi

De 14 h à 17 h, Lundi et Jeudi

De 14 h à 16 h 30, Mercredi

 cchvs@cchvs.fr



Site internet : [www.cchvs.fr](http://www.cchvs.fr)

- **Relais de Services Publics :**

Maison des Services  
Prés Jean Roches  
70500 - JUSSEY

De 9 h à 12 h, Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

De 13 h à 17 h 30, Mardi et Jeudi

De 13 h à 16 h, Vendredi

Le Relais de Services Publics, c'est la possibilité d'être accueilli par un même agent pour obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs organismes ou administrations publics.

## Eglise :

Monsieur **Jean-François LESPRI**  03.84.68.06.80 s'occupe de l'église (sonnerie des cloches, chauffage, etc...).

En cas d'absence, M. LESPRI est remplacé par M. André GUIOT.  
Ils ont la gentillesse d'ouvrir et fermer les portes de l'Eglise.



## Téléassistance des personnes :

La commune considérant les missions spécifiques qui sont les siennes à l'égard des personnes âgées a passé une convention avec la Présence Verte. **Les futurs abonnés résidents dans la commune bénéficieront de la gratuité des frais de dossier.**

Le service de téléassistance des personnes permet aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, par simple action sur un bouton poussoir, un centre de réception des appels qui alerte un réseau de solidarité composé de personnes et de services choisis par le bénéficiaire lui-même ou les services d'urgence en cas de besoin.

ASSISTANCE



Vous pouvez contacter la Présence Verte au 03.84.75.07.93

## Agence Postale Communale :



L'Agence Postale Communale se situe dans les locaux de la mairie et est ouverte aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat :

**Lundi : 15h30 à 17h30 ;**

**Mardi et Vendredi : 10h à 12h et de 14h à 16h30**

En contrepartie de la gestion de cette agence, la Poste verse une indemnité compensatrice d'environ **1 200 € par mois** pour couvrir les frais de ce service.

## Déchetterie :

### Horaires d'été :

1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

### Horaires d'hiver :

1<sup>er</sup> novembre au 29 février

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Déchetterie de JUSSEY :  03.84.68.17.44



## Rappel :

**Nous vous rappelons**, que les riverains sont tenus, à toute heure, d'enlever la neige, la glace, les feuilles et branches mortes sur le trottoir devant leur habitation (ou sur une largeur de 1.50 mètres le long des habitations si la voie ne comporte pas de trottoirs), afin de garantir la circulation des piétons en toute sécurité. En cas de verglas, ils sont tenus d'y répandre du sable, du sel ou de la sciure de bois.

## PACS :

Depuis **le 1<sup>er</sup> novembre 2017**, la gestion des PACS (Pacte Civil de Solidarité) est assurée par les officiers de l'Etat Civil aux lieu et place des greffes des tribunaux d'instance.

Par conséquent, l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité **s'effectue en mairie**, conformément à *l'article 48 de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016.*

## Carte avantage jeune :



**La commune a décidé de mener une action en faveur des jeunes.**

Depuis **septembre 2018**, la carte Avantages Jeunes est offerte aux jeunes de la commune **de 10 à 17 ans inclus**. (l'appréciation de l'âge se fera en date du 01 septembre)

# Quelques jeux

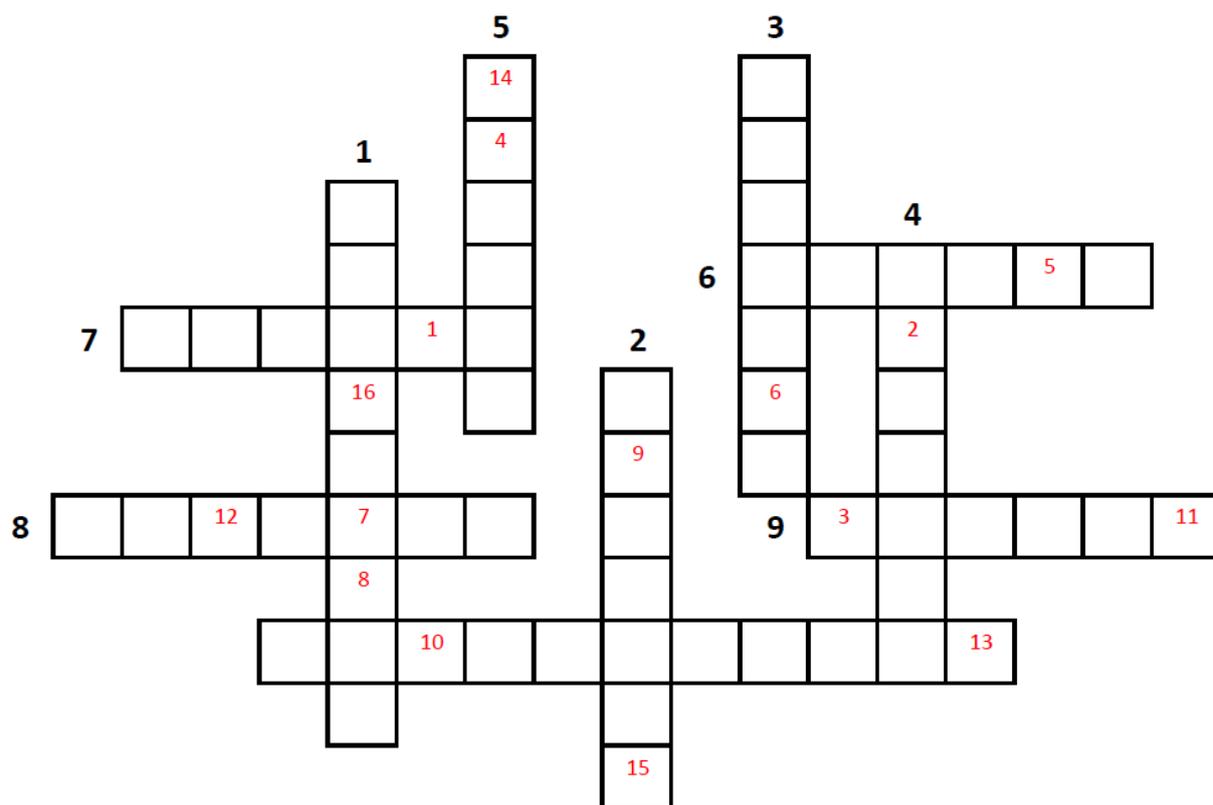
Pour les petits, coloriage de saison



## Pour les grands, connaissez-vous Gevigney-Mercey ?

Pour gagner il faut remplir toutes les cases correctement, bonne chance.

- Nom de famille de la personne qui a fondé l'orphelinat (actuellement l'ADAPEI)  
Indice : le nom est écrit sur le site internet de la commune dans la rubrique « histoire »
- Nom de la confrérie réservée aux femmes de Gevigney où elles se transmettent une vierge.
- Village de naissance d'une sainte représentée sur une statuette guerrière (Guerre de Cent Ans), celle-ci est représentée sur un vitrail de l'église de notre commune.
- Nom de famille de deux maires (père et fils) qui ont dirigé notre commune de 1882 à 1942.  
Indice : sur wikipédia, les maires de notre commune sont inscrits
- Nom du bois se trouvant vers la Saône, après le pont Gérard.
- Nom d'un ancien lavoir et d'un lieu-dit, se trouvant près de SOGRAYDIS, sur le ruisseau Boncourt.
- Nom de la croix de mission et de \*\*\*\*\* se trouvant à la sortie de Gevigney direction Mercey.
- Nom du deuxième Saint Patron de notre église.
- Nom de famille d'un abbé de notre église ayant été également conseiller général.
- Nom du bois à proximité de la commune de Fouchécourt.



1	2
---	---

3	4	5	6	7
---	---	---	---	---

8	9	10	11	12	13	14	15	16
---	---	----	----	----	----	----	----	----

Remplissez les 16 cases et vous aurez le nom d'une famille d'un seigneur ayant régné sur une partie de la commune avant la révolution.